

Lettre adressée à Monsieur Demir Onger,
Président du centre culturel Anatolie,
Porte-parole du comité de coordination des associations franco-turques
Centre culturel d'Anatolie

Paris le 2 mai 2012

Monsieur,

je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur la question difficile des lois dites mémorielles. Je tiens d'abord à saluer les efforts de votre comité dans son incessante quête pour la paix qui mérite d'être encouragée.

Le Parti socialiste est à l'origine de l'adoption de la loi sur le génocide. je l'ai moi-même voté. Le texte récemment adopté par le Sénat ne parle, en effet, pas d'un génocide en particulier, mais vise à punir pénalement ceux qui auront fait l'apologie, contesté ou minimisé des crimes de génocide. C'est un texte de nature strictement pénale, qui ne vise directement aucun état ni aucun peuple, mais qui marque qu'il ne saurait y avoir, en France, de différence de traitement entre les différents génocides qui ont été reconnus. Il fait le lien avec l'article 211-1 du code pénal qui définit le génocide. Ainsi, le législateur n'intervient en rien dans le champ de l'histoire.

Cette question complexe, dépasse largement le cas de l'Arménie. Elle fait débat, chez nos élus, dans nos rangs chaque fois qu'un peuple est accusé, car elle engage la responsabilité du législateur sur son jugement face à l'histoire. Mais soyez-en sûr, les socialistes et moi-même, sommes tous attachés à l'amitié franco-turque.

Nous jugeons d'ailleurs regrettable qu'une telle distance sépare actuellement nos deux pays. Sur bien des exemples, nous partageons une histoire et des valeurs communes. Et si les Français m'accordent leur confiance, je m'attacherai à resserrer les liens avec ce grand pays qu'est la Turquie.

Fidèle à sa tradition républicaine, la France doit selon moi, continuer à être attentive aux efforts entrepris pour favoriser l'amitié entre les peuples. Le Conseil constitutionnel a invalidé la loi. Je ferai en sorte d'en proposer une nouvelle respectueuse de notre constitution. De ce fait, elle sera également conforme aux engagements internationaux de la France et au traité de l'Union européenne. Depuis 2004, mon point de vue sur ce sujet n'a pas varié. L'Europe en acceptant de

négocier l'entrée de la Turquie dans l'Union est fidèle à son essence : celle de fédérer des peuples et des cultures et des confessions différentes. Que la Turquie veuille adhérer, témoigne de sa volonté de modernisation.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

François Hollande